

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 207

Rubrik: A nos lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La formation de cadres moyens dans les domaines du génie civil et de la topographie est une nécessité impérieuse pour le développement tunisien. Actuellement, pour chaque projet de construction, le dossier comprenant les plans d'ensemble est envoyé à des bureaux d'études français qui établissent les plans de détail selon les normes françaises. D'où perte de temps, de devises, impuissance à établir des normes correspondant au climat et aux matériaux nationaux, et dépendance vis-à-vis de l'ancienne métropole. Les ingénieurs formés à l'ENIT seront à l'avenir en mesure d'effectuer les travaux.

Le canton de Vaud est le premier en Suisse à prendre en charge (conjointement avec la Coopération technique fédérale) un projet de coopération technique. La proximité des centres de décision et de diffusion de l'information rend l'action plus concrète, plus intégrée aux préoccupations quotidiennes, et permet une vision moins bureaucratique. Le fédéralisme révèle ici des vertus pédagogiques. La procédure suivie — vote d'un projet précis et non d'un crédit global — a les mêmes objectifs.

Soulignons encore quelques aspects intéressants du projet. D'abord, l'action sous forme d'aide technique dans le secteur de l'enseignement, qui est l'aide au développement la moins discutable. En deuxième lieu, l'insertion du projet dans un cadre national ayant défini ses objectifs et ses modalités de travail ; pas de réalisations « clé en main » conçue dans un bureau du monde occidental, mais une formule négociée entre intéressés (la direction de l'ENIT et la commission de coopération technique du Département AIC) et pour la réalisation de laquelle les coopérants, trois jeunes ingénieurs, disposent d'une large autonomie sous la direction des responsables tunisiens.

La presse a fait écho à ce projet à l'occasion du départ des trois coopérants, à mi-novembre. Il faut souhaiter qu'elle « suive » leur travail à Tunis.

4. Quelques propositions

● **Information sur les transactions :** Créer une législation obligeant les entreprises (industrielles, commerciales, financières) à publier les montants et la nature de leurs transactions extérieures, par pays. La simple communication à l'administration fédérale, dont on connaît le confidentialisme, ne suffirait pas. Il serait intéressant de connaître, officiellement, l'ensemble et le détail de la balance des paiements. C'est une simple exigence démocratique.

● **Conditions pour la garantie des investissements :** Investir, faire des affaires, n'est pas aider. Il faut donc ne considérer comme prestations susceptibles de recevoir la garantie fédérale que les investissements obéissant à des conditions précises, par exemple l'insertion dans le plan de développement du pays receveur, l'absence de privilèges fiscaux, et le réinvestissement de tout profit supérieur à un taux donné. Seuls les investissements garantis conformément à ces conditions pourraient dès lors figurer dans les statistiques de l'« aide » au développement.

● **Unification administrative :** Pour permettre la conception et la réalisation d'une politique d'aide au développement, il faut confier les diverses formes d'aide (technique, financière, alimentaire, humanitaire) à une seule organisation, rattachée au Département politique : l'aide au développement doit être une partie, importante, de la politique étrangère.

● **Office des importations :** De même que l'OSEC assure la promotion des exportations suisses, un office pourrait être chargé de la promotion des importations du tiers monde sur le marché suisse, afin de compenser en partie le handicap des pays sous-développés en matière de commercialisation. Cet office travaillerait en coopération avec le Centre du commerce international (GATT/CNUCED) à Genève. Les Pays-Bas ont récemment créé un tel centre de promotion des importations du tiers monde.

● **Réforme du système de taxation douanière :** Le système actuel, propre à la Suisse, fixe la taxation en fonction du poids (tant de francs par 100 kg). En comparaison avec le système généralement adopté par les autres pays, qui fixe la taxation en proportion de la valeur (en pour-cent), ce système est défavorable pour les principales exportations des manufacturés du tiers monde, d'un prix inférieur pour un poids à peu près égal. La suppression de cette originalité, dont on ne voit pas ce qui la justifie, serait donc un progrès, par ailleurs très peu coûteux.

● **Travailleurs étrangers en Suisse :** Venus de régions sous-développées méditerranéennes, les travailleurs immigrés sont une forme du tiers monde implantée en Suisse même. Afin de promouvoir un développement international moins inéquitable, il convient donc, d'une part d'améliorer leurs conditions de vie et de travail (notamment en supprimant le statut de saisonnier), d'autre part de coopérer au développement de leurs régions d'origine. Le peuple suisse a une responsabilité particulière à l'égard de ces régions (Mezzogiorno, péninsule ibérique, Afrique du Nord, principalement), qui doit se traduire par des initiatives dans ce sens. Ce serait une réponse positive à Schwarzenbach !

A nos lecteurs

Merci aux nombreux abonnés qui, déjà, ont renouvelé leur abonnement, et plusieurs ayant souscrit un deuxième abonnement-cadeau.

L'abonnement-cadeau fait plaisir à tous : à celui qui l'offre, à celui qui reçoit, et à la rédaction-administration de DP.

Merci aussi à ceux qui nous écrivent pour nous faire part de leurs critiques et de leurs encouragements.